

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAE 151** Subvention (10.000 euros) et convention avec le syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2019.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de l'organisation de la manifestation intitulée la Fête du Pain qui s'est tenue sur le parvis de la cathédrale Notre Dame de Paris du 11 au 20 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et le syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris sont approuvés. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : une subvention de 10.000 euros est attribuée au syndicat professionnel Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris situé 7, quai d'Anjou à Paris 4e, (182935 - 2019\_08286) au titre de la Fête du Pain 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 229.000 euros.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**